

Public concerné

Membres du CSE

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation

Modalités d'admission/Inscription

Bulletin d'inscription

Méthodes et moyens pédagogiques

Apports théoriques et pratiques
Exercices pratiques et échanges avec les participants
Un support sera remis à chacun des participants

Equipe pédagogique

Consultant Formateur dans les domaines du management et de la prévention de la sécurité.

Modalités de suivi et d'évaluation

Orale sous forme de questions / réponses

Validation de la formation

Attestation de formation

Accessibilité Handicap

Bâtiments ERP accessibles et adaptés aux PMR

OBJECTIFS

S'approprier les missions des CSE

S'approprier les attributions et les moyens des CSE en matière de Santé et Sécurité

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Savoir gérer la transition entre les ex-IRP et le nouveau CSE
- Connaître les différentes attributions du CSE
- Sécuriser le fonctionnement de cette nouvelle instance
- Connaître les moyens dont bénéficient les membres du CSE

PROGRAMME

- Calendrier de transition des ex-IRP vers le nouveau CSE
- Le cadre d'implantation : les établissements distincts – l'unité économique et sociale – le CSE central – le groupe

Missions et attributions du CSE

- Attributions du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés
- Attributions du CSE dans les entreprises de 50 salariés et plus
- Les missions du CSE en matière économique et sociale : la base de données économiques et sociales – Les consultations
- Les réclamations individuelles et collectives
- Les attributions spécifiques en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Les droits d'alerte
- La gestion des activités sociales et culturelles

Moyens et règles de fonctionnement du CSE

- Composition du CSE : la présidence, le bureau, les élus et membres de droit
- Les moyens du CSE : les heures de délégation, les budgets, autres moyens
- Le règlement intérieur
- Les commissions obligatoires et facultatives
- Les réunions du CSE : les réunions ordinaires/extraordinaires, l'ordre du jour, le procès-verbal
- La protection des élus (bénéficiaires, domaines, délit d'entrave)
- La responsabilité civile et pénale des membres du CSE
- L'obligation à la discrétion

MODALITE D'ORGANISATION

Durée : 2 jours (14 heures)

Dates : 18, 19 juin 2024 - 26, 27 juin 2024 - 15, 16 octobre 2024

Lieu : AFPI Savoie - 131 rue de l'Erier - 73290 La Motte Servolex

Tarif : 588 € HT par participant (soit 705.60 € TTC)

afpicontact@formation-industries-savoie.fr

TEL : 04 79 65 16 20

www.formation-industries-savoie.fr